

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 NOVEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-HUIT NOVEMBRE, A DIX-SEPT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 22 novembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN,

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BARON (*suppléant de Benoît DESPRES, absent*), Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Philippe BOSCHER, David BURLLOT, Thibault CARFANTAN, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Camille CAURET, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Catherine LELIONNAIS, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Claudine MOISAN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Claudine AILLET donne pouvoir à Nathalie TRAVERT-LE ROUX,
- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Pierre-Alexis BLEVIN donne pouvoir à Fabienne TASSEL,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Alain GENCE donne pouvoir à Guy CORBEL,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Nathalie BOUZID, Jean-François CORDON, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Nadine L'ECHELARD, Marc LE GUYADER, Catherine MOISAN, Nicole POULAIN, Laurence URVOY,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : David L'HOMME

Délibération n°2023-191

Membres en exercice : 69 Présents : 50

Absents : 19

Pouvoirs : 8

AFFAIRES GENERALES COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Président doit rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations accordées.

Vu les délibérations :

- n°2021-130 du 29 juin 2021, relative aux délégations octroyées au Président par le Conseil communautaire,
- n°2022-174 du 20 décembre 2022 déléguant au Président la désignation des membres du comité de sélection,

Après cette présentation :

Le Conseil communautaire prend acte des décisions prises par le Président :

– Marchés publics

- Décision n°2023-243 – Signature du marché n°23RH067 relatif à la fourniture de titres restaurant dématérialisés – Attribution de l'accord-cadre d'une durée d'un an à compter du 1^{er} décembre 2023 (pour un début des prestations au mois de janvier 2024), reconductible 3 fois un an à la société Sodexo Pass France (Paris) pour un seuil maximum de 530 000 € HT (pour la période initiale, montant identique pour chaque période de reconduction éventuelle).
- Décision n°2023-245 – Approbation du programme technique des travaux de la station d'épuration de Sévignac et de son plan de financement – Sollicitation d'une subvention de 230 000 € HT auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, à hauteur de 50% du coût de projet estimé à 460 000 € HT.
- Décision n°2023-261 – Signature du marché n°23EA068 relatif au renouvellement du réseau d'eau potable – Secteur de Beausoleil – Commune de Coëtmieux – Attribution à la société Lopin Réseaux (Plélo) pour un montant estimé de 179 580 € HT (offre de base).
- Décision n°2023-264 – Signature du marché n°23EA070 relatif au renouvellement du réseau d'eaux usées Rue Victor Hugo à Plénée-Jugon – Attribution à la société SEEG (La Motte) pour un montant de 138 021 € HT.

– Domanialité

- Décision n°2023-249 – Conventions d'occupation temporaire agricole dans le Parc d'Activités des Dineux à Trémeur, dans les conditions suivantes :
 - Occupation concédée uniquement à des fins agricoles,
 - Date d'effet au 1^{er} octobre 2023,
 - Date de fin au 30 septembre 2030,
 - Ilots de cultures n°2 (59a00ca), n°3 (87a00ca) et n°8 (1ha38ha00ca) attribué au GAEC du Fouteau contre la redevance annuelle de 284 €,
 - Ilots de cultures n°4 (50a00ca), n°5 (85a00ca) et n°6 (95a00ca) attribué à l'EARL Litalien contre la redevance annuelle de 230 €.
 - Ilot de cultures n°7 (83a00ca) attribué à M. Sylvain Renault contre la redevance de 83 €.
- Décision n°2023-250 – Convention de servitude de passage de réseaux au profit d'ENEDIS, dans le Parc d'Activités du Vau Jaune à Bréhand, sous les conditions suivantes :
 - La servitude d'implantation de 9 canalisations souterraines et de ses accessoires concerne les parcelles ZW261 à Bréhand,
 - Les canalisations sont établies dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 70 mètres,
 - Cette servitude est consentie sans aucune indemnité et aux frais du demandeur.

- **Fonctionnement des services publics**

- Décision n°2023-244 – Modification de l'article 24 du règlement du service SPANC afin de préciser la qualité des redevables et les modalités de facturation.
- Décision n°2023-251 – Modification du règlement des déchèteries de Lamballe Terre & Mer pour prendre en compte l'harmonisation des horaires et la mise en place de la vidéosurveillance.

- **Finances et comptabilité**

• **Subventions attribuées pour un montant total de 29 850 €**

- **Habitat** pour un montant total de 29 850 €, répartis comme suit :
 - **Aide accession sociale à la propriété** pour un montant de 16 500 €
 - Décision n°2023-240 – Plémy – 4 500 €.
 - Décision n°2023-241 – Plénée-Jugon – 3 000 €.
 - Décision n°2023-248 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 3 000 €.
 - Décision n°2023-252 – Jugon-les-Lacs Commune nouvelle – 3 000 €.
 - Décision n°2023-260 – Trébry – 3 000 €.
 - **PIG Précarité Energétique Adaptation** pour un montant de 7 500 €
 - Décision n°2023-228 – Lamballe-Armor – 500 €.
 - Décision n°2023-229 – Erquy – 500 €.
 - Décision n°2023-230 – Erquy – 500 €.
 - Décision n°2023-231 – Trébry – 500 €.
 - Décision n°2023-232 – Penguilly – 500 €.
 - Décision n°2023-233 – Hénansal – 500 €.
 - Décision n°2023-234 – Eréac – 500 €.
 - Décision n°2023-235 – Pléneuf-Val-André – 500 €.
 - Décision n°2023-236 – La Bouillie – 500 €.
 - Décision n°2023-237 – Hénon – 500 €.
 - Décision n°2023-238 – Plédéliac – 500 €.
 - Décision n°2023-254 – Trébry – 500 €.
 - Décision n°2023-255 – Hénansal – 500 €.
 - Décision n°2023-256 – Erquy – 500 €.
 - Décision n°2023-257 – Plédéliac – 500 €.
 - Décision n°2023-258 – Eréac – 500 €.
 - **Aide à la réalisation d'une évaluation énergétique** pour un montant de 350 €
 - Décision n°2023-247 – Lamballe-Armor – 350 €.
 - **OPAH et renouvellement urbain du centre-ville de Lamballe-Armor** pour un montant de 5 500 €
 - Décision n°2023-242 – Lamballe-Armor – 5 500 €.
- **Demandes de subventions**
 - Décision n°2023-246 – Demande d'une subvention de 50 000 € auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le cadre de la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement, soit 50% du coût du projet estimé à 100 000 € HT.

- **Energie**

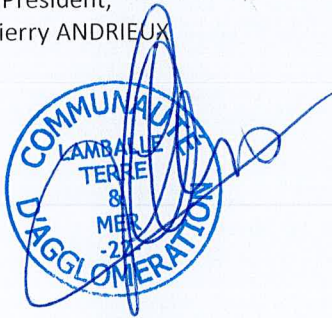
- Décision n°2023-253 – Approbation et signature de la proposition du SDE22 relative au projet d'extension des réseaux de télécommunication du Parc d'Activités du Vau Jaune à Bréhand pour un montant estimatif de 15 300 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% d'ingénierie), pour 4 lots sur la tranche 3.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

8 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

8 DEC. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

8 DEC. 2023